



Formation de Spécialiste en sécurité au travail et protection de la santé

Plan d'études 2023-2024

28.03.2023

Utilisation :

Le présent document permet aux participants au cours de Spécialiste STPS de visualiser leur plan de formation pour 2023-2024. Il présente les séminaires composant les modules de la formation, leur durée, leurs objectifs et les dates prévues en 2023-2024.

L'organisateur est à disposition pour toute question (coordonnées en pied de page).

Avertissement :

Les dates de cours, les titres des cours et les objectifs sont indiquées sous réserve de modifications.

Présence :

Tous les cours du module sont obligatoires. Une tolérance de 20% d'absence peut être admise sur justification. Une attestation de présence est remise après chacune des formations qui compose les modules.

MI : Module d'introduction (3h cours)

Intitulé et durée	Dates	Horaire
Introduction au cursus de spécialiste de la sécurité et à la protection de la santé	29.08.2023	13:30-16:30

MP1 : Appliquer les bases de la sécurité au travail et de la protection de la santé (42h cours)

Intitulé et durée	Dates	Horaire
Les métiers en santé et sécurité au travail et les partenaires associatifs	31.08.2023	08:15-12:15
Aspects juridiques de la santé et de la sécurité au travail	31.08.2023	13:30-17:30
Les interlocuteurs officiels et les partenaires sociaux	06.09.2023	13:30-17:30
Maternité et jeunes travailleurs	12.09.2023	13:30-17:30
Approfondissement des bases légales de la sécurité au travail et de la protection de la santé	14.09.2023	08:15-12:15
Gérer des situations critiques	14.09.2023	13:30-17:30
La responsabilité en santé et sécurité au travail	19.09.2023	13:30-17:30
Structure d'entreprises et méthodes de travail	21.09.2023	08:15-12:15
Introduction à la gestion de projet	21.09.2023	13:30-17:30
Ateliers Module 1	26.09.2023	13:30-17:30
STPS-Examen MP1 (2h)	28.09- 03.10.2023	

MP2 : Créer et mettre en œuvre des concepts de sécurité et de protection de la santé (102 heures)

Intitulé et durée	Dates	Horaire
Systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail	04.10.2023	08:15-12:15
Méthodes de détermination des dangers et de gestion des risques-Bases (STPS)	12.10.2023	13:30-17:30
Méthodes de détermination des dangers et de gestion des risques (Approfondissement)	19.10.2023	13:30-17:30
Substances nocives - base	31.10.2023	13:30-17:30
Dangers de chutes	02.11.2023	08:15-12:15
Dangers thermiques et Substances inflammables et explosives	02.11.2023	13:30-17:30
Substances biologiques	07.11.2023	13:30-17:30
Contraintes physiques particulières-Bruit, ultrason et pression atmosphérique	09.11.2023	08:15-12:15
Dangers électriques	14.11.2023	13:30-17:30
Dangers mécaniques-partie 1	16.11.2023	08:15-12:15
Dangers mécaniques-partie 2	16.11.2023	13:30-17:30
Contraintes liées à l'environnement de travail	21.11.2023	13:30-17:30
Actions inattendues et défaillance de l'alimentation en énergie	23.11.2023	08:15-12:15
Contraintes physiques particulières-Rayonnements	28.11.2023	13:30-17:30
Organisation du travail: Bases légales pour l'aménagement du temps de travail	30.11.2023	08:15-12:15
Organisation du travail : Télétravail, co-working et travail à domicile	30.11.2023	13:30-17:30
Contraintes psychiques	11.01.2024	08:15-12:15
Contraintes exercées sur l'appareil locomoteur	11.01.2024	13:30-17:30
Organisation en cas d'urgence-Secours	18.01.2024	08:15-12:15
Organisation en cas d'urgence-Incendie	18.01.2024	13:30-17:30
Comment gérer les accidents du travail pour les prévenir ?	23.01.2024	13:30-17:30
La gestion des sinistres par la méthode statistiques	25.01.2024	08:15-12:15
La gestion des sinistres par la méthode de l'arbre des causes et d'autres moyens d'enquêtes	25.01.2024	13:30-17:30
Ateliers Module 2-Partie 1	01.02.2024	08:15-12:15
Ateliers Module 2-Partie 2	01.02.2024	13:30-17:30
STPS-Examen MP2 (2h)	12-16.02.2024	

MP3 : Organiser les formations et la prévention (25 heures)

Intitulé et durée	Dates 22-23	Horaire 22-23
Campagne de prévention	27.02.2024	13:30-17:30
Mise en place de formations en santé et sécurité au travail	29.02.2024	08:15-12:15
Documentation et recherche documentaire	29.02.2024	13:30-17:30
Instruction et autres moyens d'information	05.03.2024	13:30-17:30
Participation des travailleurs	07.03.2024	08:15-12:15
Ateliers Module 3	07.03.2024	13:30-17:30
STPS-Examen MP3 (1h)	11-22.03.2024	

MA1 : Agir en tant que préposé à la sécurité et à la protection de la santé (34 heures)

Intitulé et durée	Dates	Horaire
Intégrer la STPS dans les processus d'entreprise	26.03.2024	13:30-17:30
Réception des équipements	28.03.2024	08:15-12:15
Effectuer des audits	16.04.2024	13:30-17:30
Garantir la STPS dans la gestion des infrastructures-partie 1	18.04.2024	08:15-12:15
Garantir la STPS dans la gestion des infrastructures-partie 2	18.04.2024	13:30-17:30
Aménagement de postes	23.04.2024	13:30-17:30
Gestion des entreprises tierces	25.04.2024	08:15-12:15
Procédures relatives aux autorités et organisation d'exécution	25.04.2024	13:30-17:30
STPS-Examen MA1 (2h)	02-08.05.2024	

MO : Mettre en œuvre la sécurité au travail et la protection de la santé dans un contexte spécifique (22h)

Choisir une seule spécialisation : Construction OU Industrie OU Services

Spécialisation Construction-20h	14, 21 et 28 mai 2024 13:30-17:30 4 et 11 juin 2024 13:30-17:30
Spécialisation Industrie-20h	16, 23 et 30 mai 2024 8:15-12:15 6 et 13 juin 2024 8:15-12:15
Spécialisation Service-20h	16, 23 et 30 mai 2024 13:30-17:30 6 et 13 juin 2024 13:30-17:30
Examen de module (2h)	17-28.06.2024

MPE : Module préparatoire aux examens (32 heures)

Préparation aux examens écrits -16h	19+23 août 2024 8:15-17:30
Préparation aux incidents critiques-8h	26 août 2024 8:15-17:30
Préparation à la présentation orale-8h	30 août 2024 8:15-17:30

Séance de clôture et remise des diplômes

Intitulé	Objectifs	Date 2025
Bilan du cursus et discussion	<ul style="list-style-type: none">- Pouvoir faire part de son avis sur l'organisation et le déroulement de la formation.- Retour sur le déroulement des examens et des résultats- Discuter de la possibilité de transfert, dans son activité professionnelle, des connaissances acquises.	Dates à déterminer.